

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2015/208  Paraphe: <i>FS</i>
<b>REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b> <i>Délibération n°DC2015/73</i>	

Nombres de membres  
En exercice :  
Présents : 73  
Votants : 84 (dont 11 pouvoirs)  
    **POUR : 84 (100%)**  
    **CONTRE : 00**  
    **ABSTENTION : 00**

Le trente septembre deux mille quinze, à 19h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Monthois, sous la présidence de M. Francis SIGNORET  
Date de la convocation : 23/09/2015  
Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

*Ayant pouvoir de vote* : Mesdames BEGNY Agnès, BRUSA Régine, COSSON Pauline, COURAULT Josette, FABRITIUS Béatrice, FOURCART Marie-Hélène, JACQUET Ghislaine, LALLEMENT Séverine, LENFANT Maryvonne, LESUEUR Patricia, MELIN Pascale, MERCIER Agnès, PIEROT Chantal, RAULIN Suzanne, ROGER Magali, THOMAS Andrée, VERNEL Martine et Messieurs BARRE Régis, BEBIN Patrick, BESANCON Tony, BOIZET Guy, BOUILLON Daniel, BOUILLON Jacques, BOUILLON Mathieu, BROUILLON Patrick, BROYER Jean, BRUAUX René, CANIVENQ Roland, CANNAUX Francis, CARTELET Michel, COLIN Michel, COLSON Dominique, COURVOISIER-CLEMENT Frédéric, DANNEAUX Dominique, DEGLAIRE Gérard, DUGARD Yann, ETIENNE Philippe, FERON Patrice, FLEURY Vincent, GALTIER Claude, GAVART Régis, GAVART Vincent, GODART Olivier, GOMES Antonio, GOMEZ Jean-Baptiste, GROSSELIN André, LAHOTTE Hervé, LAURENT-CHAUVET Pierre, LONGHAIS Christian, MACHINET Xavier, MALVAUX André, MEIS Michel, MIELCAREK Christian, NIZET Daniel, NIZET Jacky, OUDIN Hubert, PAYEN Guy, PHILIPPE Ludovic, PIERSON Florent, POTRON Francis, QUEVAL Guillaume, RACOUR Patrick, RENARD Damien, RICHELET Jean-Pol, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoît, SOUDANT Gérard, THIERION Vincent, THIERY Pierre, THOREL Dominique, VAIRY Lionel, VERSTUFT Ghislain, ZEGZULA Jean.

*Représentés* : Mesdames MASLACH Marie-Odile donne pouvoir à Monsieur QUEVAL Guillaume, NOIRANT Louissette donne pouvoir à Monsieur BROYER Jean, PAYEN Françoise donne pouvoir à Madame ROGER Magali et Messieurs ADAM Claude donne pouvoir à Madame LESUEUR Patricia, CARPENTIER Dominique donne pouvoir à Madame THOMAS Andrée, JUILLET Bruno donne pouvoir à Monsieur GOMEZ Jean-Baptiste, LAMY Dominique donne pouvoir à Monsieur COURVOISIER-CLEMENT Frédéric, LESOILLE Patrick donne pouvoir à Monsieur BOUILLON Daniel, LOUIS Jean-Marc donne pouvoir à Madame FOURCART Marie-Hélène, RATAUX Frédéric donne pouvoir à Madame VERNEL Martine, RAUSSIN Bruno donne pouvoir à Madame COURAULT Josette

**OBJET : MARCHE DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT AQUATIQUE  
COMMUNAUTAIRE A VOUZIERS  
AVENANT N°1 AU LOT N°12 « PLOMBERIE SANITAIRE »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la délibération n°DC2014/13 du Conseil communautaire du 29/01/2014 attribuant le lot n°12 « Plomberie Sanitaire » du marché de construction d'un centre aquatique à Vouziers à l'entreprise SAS THIRION ;

Considérant que le lot 12 du marché de construction d'un équipement aquatique communautaire à Vouziers a été notifié à l'entreprise SAS THIRION le 07/02/2014 ;

Considérant la nécessité de créer deux sanitaires en remplacement du local « change bébés » afin d'accueillir les scolaires concomitamment avec les abonnés à l'espace bien être ;

Vu l'avis favorable remis par le Bureau remis le 17 septembre 2015 ;

.../...

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le 15 OCT. 2015  
et de sa publication ou notification le**

.../...

Page 2/2 – Délibération n°DC2015/73 du 30/09/15

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- APPROUVE l'avenant n°1 au marché confié à l'entreprise SAS THIRION pour le lot 12 « Plomberie/Sanitaires » dans le cadre du marché de construction de l'équipement aquatique communautaire à Vouziers, tel qu'annexé à la présente délibération.
  
- AUTORISE le Président à signer tous les actes à intervenir.

Le Président,  
Francis SIGNORET





## AVENANT N°1

### I. Identification des parties

\*Identité du pouvoir adjudicateur :

**Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise**  
**44 – 46 rue du Chemin Salé**  
**08400 VOUZIERS**

\*Identité du titulaire du marché :

**SAS THIRION**  
**15 ZI La Louvière**  
**51600 SUIPPES**

### II. Renseignements administratifs sur le marché

\*Intitulé du marché :

**Construction d'un Piscine Communautaire – Lot n°12 : Plomberie / Sanitaires**

\*Date de notification du marché : 07/02/2014

\*Montant HT du marché : 247 145, 94 euros

### III. Objet de l'avenant

Le présent avenant n°1 est relatif au lot n°12 « Plomberie / Sanitaires » du marché de « construction d'une piscine communautaire à Vouziers ».

Celui-ci est rendu nécessaire afin d'accueillir les scolaires concomitamment avec les abonnés à l'espace bien être, ce qui engendrera une exploitation plus efficiente du délégataire.

Ainsi, pour ce faire, 2 sanitaires seront créés en remplacement du local change bébé (voir plan ci-joint en Annexe 1).

15 OCT. 2015



A ce titre, les prestations suivantes sont ajoutées à la décomposition du prix global et forfaitaire :

Désignation des ouvrages	Description	U	Qté	PU HT	PT HT
<b>Modification local bébé en 2 sanitaires pour la zone Balnéo</b>	Installation WC suspendu DURAVIT D CODE avec bâti support GEBERIT autoportant et plaque de commande 2 touches blanches SIGMA sans abattant	U	2	555,01 euros	1110,02 euros
	Fourniture et pose de lave main d'angle compris robinetterie	U	2	258,76 euros	517,52 euros
	Fourniture et pose barre de relevage 135°	U	2	45,58 euros	91,16 euros
	<u>Réseau de distribution :</u> Canalisation distribution eau froide et chaude réalisée en tube cuivre avec robinets d'arrêt en purge, compris raccordement sur le réseau sanitaire PMR et percements  *Localisation : ensemble des appareils sanitaires en remplacement du local bébé	Ens	1	430,23 euros	430,23 euros
	<u>Vidange des eaux usées :</u> Canalisation tuyau PVC diam 100 et 40 évacuation appareils sanitaires, compris raccordement sur le réseau existant sanitaires PMR  *Localisation : ensemble des appareils sanitaires en remplacement du local bébé	Ens	1	321,55 euros	321,55 euros
<b>Montant TOTAL HT</b>					<b>2470,48 euros</b>
<b>Montant TVA</b>					<b>494,10 euros</b>
<b>Montant TOTAL TTC</b>					<b>2964,58 euros</b>

15 OCT. 2015



La décomposition du Prix global et Forfaitaire est donc impactée par les modifications contractuelles de la manière suivante :

- Ajout des prestations indiquées ci-avant.

L'Acte d'Engagement est impacté par les modifications contractuelles de la manière suivante :

La mention suivante de l'article 3 de l'Acte d'engagement :

**Prix Total HT : 247 145, 94 euros**

Est modifiée de la façon suivante :

**Prix Total HT : 249 616, 42 euros**

- Conformément à l'article 20 du code des marchés publics et à la jurisprudence en vigueur, la présente modification contractuelle :
  - n'entraîne pas un bouleversement de l'économie du marché car implique une **augmentation du montant initial du marché de 1%**.
  - n'est pas substantielle et ne modifie pas l'objet du marché concerné.
  - ne remet pas en cause les conditions d'attribution du marché public concerné.

L'ensemble des autres clauses du présent marché éventuellement modifiées par le présent avenant restent applicables.

A \_\_\_\_\_, Le

**Le représentant légal  
de SAS Thrion,**

A Vouziers, Le

**Le représentant du  
Pouvoir Adjudicateur,**

**Francis SIGNORET**

**15 OCT. 2015**